

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

Le règlement balkanique et la diplomatie. — Les divisions et l'intérêt général.

Dès le début du conflit balkanique, le principe du désintéressement territorial a été solennellement proclamé par l'Europe. Ce n'est pas une petite affaire que d'obtenir de six grandes puissances qu'elles affirment leur volonté de renoncement. Ce résultat acquis, faut-il se plaindre, qu'après avoir proclamé le principe, certaines d'entre elles cherchent des moyens honnêtes pour en éluder l'application ? Et n'est-ce pas reconnaître encore la solennité des engagements pris que de poursuivre, sous une forme enveloppée et discrète, bien entendu, le dessein de les transgresser ?

Cependant que tant bien que mal s'organise en Orient un ordre que les intéressés directs font mine de considérer comme transitoire, mais qui, dès lors qu'il sera l'ordre, avec tous les bienfaits que l'ordre comporte, aura, d'un fait persuadé, un caractère durable. — J'imagine que l'Europe, à son tour, ne va pas, qu'elle que soient ses ambitions ou ses appétits, rouvrir le livre, déjà taché de trop de sang, où les peuples balkaniques ont écrit leurs destinées. L'ère des entreprises d'expansion violente est fermée je l'espère et ce n'est pas ceux qui spontanément ont voulu s'imposer une discipline prudente, qui s'aviseront brusquement de marcher dans la voie des aventures inquiétantes.

La volonté conciliatrice des diplomates européennes a fait en sorte de donner satisfaction à des desiderata dont l'apreté, sinon la légitimité, imposait la prise en considération. La Triple Alliance a pu se féliciter de certains résultats de son activité. La complaisance de ceux qu'on eût pu s'attendre à trouver d'humeur plus récalcitrante, a permis, soit à l'Allemagne, soit à l'Italie unie à l'Autriche de marquer dans la péninsule deux ou trois buts, comme on dit en langage sportif. Il y a à Constantinople un important jalon germanique. Il y a une Albanie autonome, ce qui veut dire, contrairement à la définition classique que donne Littré de ce mot, une Albanie vassale, où la triple exerce et compte développer une influence grandissante. Influence il est vrai ne veut pas dire toute-puissance, et la fameuse formule de la diplomatie reste théoriquement respectée.

Mais voici que l'Italie insiste sur les satisfactions exigées et qu'elle produit des revendications nouvelles. On sait que c'est ce titre purement transitoire, à titre de garanties, qu'elle détient les territoires turcs du Dodécannèse. Elle s'est installée dans ces îles de l'Égée, aux noms évocateurs d'un passé de légendes et de luttes héroïques. A diverses reprises, la chancellerie anglaise l'a amicalement avisée que cette installation ne pouvait être que provisoire, et que les termes du traité de Lausanne ne l'autorisaient pas à considérer comme une acquisition ce qui n'était que le gage de l'exécution d'un pacte.

L'Italie n'apporte assurément aucun empressement à s'associer à cette manière de voir. Non qu'elle en discute l'exactitude ; seules les modalités de son application pratique lui paraissent susceptibles d'interprétations divergentes. Par un assez singulier phénomène, la Turquie, intéressée directe, semble apporter quelque indolence dans la revendication de ses propres droits, et son silence n'est pas pour simplifier la solution du problème.

Aujourd'hui, l'Italie adopte une thèse qui ne paraît pas se déduire directement des termes mêmes du traité sur lesquels se fonde son occupation des îles de l'Égée. Elle ne demande plus que la Turquie

exécute loyalement sa promesse d'abandonner la Lybie à ses nouveaux maîtres. Elle ne lui réclame plus le principal de sa créance, mais ses frais et débours, les dépenses d'occupation du gage dont elle s'est emparée. Elle rendra ce qui ne lui appartient pas, mais à la condition qu'on l'indemnisera des peines et soins que lui a coûtés son intervention officieuse dans l'administration des îles.

Que lui faut-il ? Une compensation minime, d'ordre purement économique, la concession d'un port en Asie-Mineure, le port d'Adalia, le second en importance parmi ceux dont la possession ouvre à leurs détenteurs la porte de la Turquie d'Asie. Qui ne rendrait hommage à une telle modération ? On peut considérer que cette manière de se rallier au principe de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman, n'est pas précisément conforme à l'esprit même de ce principe ; et déjà des protestations s'élèvent, à juste titre. Ne soyons pas dupes des mots, ni des distinctions tout idéales que l'on institue entre le domaine, dit politique, et le domaine, dit économique. Pratiquement, la coïncidence ou tout au moins la correspondance est bien près d'être complète. Or, si le concert européen s'est résolu ou résigné à régler le problème oriental en faisant abstraction des aspirations particulières de chacun, ce n'est pas seulement pour alléger sa besogne, mais pour épargner au monde les résultats fatals, désastreux, de compétitions actives, mettant aux prises sous une forme aiguë les convoitises de chacun.

Prenons garde. C'est l'intérêt général que la question du partage de la Turquie d'Asie ne se pose pas à la diplomatie européenne, et les responsabilités seraient lourdes pour ceux qui, par des voies subtiles, nous conduiraient à des débats dont il est impossible d'évaluer les conséquences, ni d'imaginer sans angoisse les formidables répercussions.

T. STEEG,
Député de la Seine,
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

MM. THOMAS et JAURÈS déposent une demande d'interpellation sur les incidents relatifs à l'achat de l'usine Poutiloff en Russie par la maison Krupp.

Cette interpellation sera discutée ultérieurement.

La Chambre revient au débat scolaire.

L'article 7 est adopté.

On passe à l'article 8, ainsi conçu :

« La Commission fonctionne et se renouvelle dans les conditions prévues par la loi du 21 mars 1873. Elle délibère sur les budgets et comptes de la Caisse des écoles. Les délibérations de la Commission sont soumises, après avis du Conseil municipal, à l'approbation du préfet, dans les conditions déterminées par la loi de 1873. Le service de la Caisse des écoles est fait gratuitement par le receveur municipal. »

L'article 8 est adopté.

Les articles 9, 10 et 11 sont votés et l'ensemble de la loi, mis aux voix est adopté par 532 voix contre 26.

Et la séance est levée.

Syndicats

Au 1^{er} janvier 1912 on comptait 5.217 syndicats ouvriers avec 1.064.413 adhérents. Un an plus tard la statistique n'accuse plus que 5.046 syndicats et 1.027.059 syndiqués. C'est donc en un an une diminution de 171 organisations et de 37.364 adhérents.

De leur côté les Bourses du Travail ont perdu 45 syndicats et 56.619 membres.

La bonne place

C'est dans un restaurant dont les fenêtres donnent sur une place où le passage est continu. Un déjeuneur appelle vivement le garçon et lui montre son assiette.

— Voyez, qu'est-ce que c'est cette petite machine ? C'est ce que vous appelez une côtelette ? Allons donc !

— Mais oui, monsieur.

— Hier, je veux bien, parce qu'elle était, au moins, cinq fois plus grasse ; mais aujourd'hui !

— C'est ce que je vais vous dire, monsieur ; aujourd'hui, vous vous êtes mis dans un coin où personne ne peut vous voir, à une toute petite table : hier, vous étiez assis devant la fenêtre, à une belle table, où tous les passants voyaient ce que vous mangiez ! Alors, vous comprenez !

L'auto est avancée...

Les directeurs de théâtre, trappeurs ingénieux, imaginent chaque jour de nouveaux embellissements pour attirer le public chez eux. On le gâte, ce bon public, on le séduit : c'est une sorte de chasse à la pipée...

Le directeur d'un nouveau théâtre qui va ouvrir ses portes près de la place de la République, a mieux encore que ses concurrents : il ne se contentera pas d'accueillir le spectateur avec mille gentilles, il ira le chercher à domicile. De cette façon, au moins, on sera sûr qu'il viendra.

Les personnes qui prendront leur place en location n'auront qu'à dire où et à quelle heure elles veulent qu'on aille les chercher et, à l'heure indiquée, une luxueuse auto, un coupé de maître au chauffeur bien stylé, sera à leur porte pour les conduire au théâtre, sans qu'il leur en coûte un centime.

Eblouir ses voisins pour le prix d'un fauteuil... Se donner, pour sept francs, l'illusion d'avoir sa voiture, l'illusion d'être riche... Personne ne résistera...

Ce nouveau directeur est un psychologue...

Chez les Alsaciens-Lorrains

On célébrait à Rouffach une fête de pompiers et partout se voyaient des écussons aux initiales R. F. Furieux, un personnage officiel s'adressa au capitaine des pompiers :

« Comment ! vous osez pavaiser aux armes de la République française ? »

— Je ne vois pas, dit le capitaine, feignant l'embarras.

— Que signifie donc ce R. F. ?

— Cela veut dire tout simplement « Rouffacher Feuerwehr » (Pompiers de Rouffach) dit le capitaine.

Et avec un ensemble parfait tous les pompiers de Rouffach éclatèrent de rire au nez des officiels.

La fable en action

La reine Marie Leczinska, quoique dévote, aimait fort les gravelures.

Un jour qu'on médait chez Mme de Villars, et qu'on parlait des hussards qui tenaient la campagne, la reine dit : « Mais si j'en rencontrais une troupe et que ma garde me défendit mal ! »

— Eh bien ! Madame, dit quelqu'un, ils hussarderaient Votre Majesté.

— Et que feriez vous, Monsieur de Tresson, dit la reine.

— Madame, dit-il, ce qui arriva dans la fable intitulée : « Le chien qui défend le déjeuner de son maître ». Après l'avoir défendu de son mieux, ce chien se mit à le manger comme les autres.

PRIX DE LA BARBE

Un homme prenait grand soin de sa barbe ; elle lui coûtait trois écus par mois.

Le cardinal Campège dit : — A la fin, la barbe coûtera plus que la tête ne vaut.

INFORMATIONS

Le discours de Mamers

Dimanche, M. Caillaux ministre des finances, s'est rendu à Mamers pour rendre compte à ses électeurs de son mandat de député et de ministre.

Il a présidé un grand banquet démocratique. Au dessert, M. Caillaux a prononcé un grand discours dans lequel il a nettement défini la politique fiscale du gouvernement.

« Quoique nos adversaires disent et fassent, je continuerai sans défaillance déclare-t-il, la route claire et droite où nous nous sommes engagés de concert voici plus de quinze ans, contre les menées antirépublicaines et cléricales, contre la paresse et l'égoïsme réactionnaires.

« Je mènerai le bon combat que nous avons entrepris avec vous, avec tous les républicains de gauche. Mes efforts tendront, inlassables, à acheminer le pays dans la voie des réformes sages et mesurées qui allégeront les charges de la démocratie, et lui assureront plus de justice et plus de bien-être.

« Mais je ne suis pas venu ici exposer les grandes lignes d'une politique républicaine que j'ai déjà plusieurs fois définie. Député de l'arrondissement de Mamers, je suis venu assurer mes électeurs de ma constante fidélité. Ministre des finances, je voudrais examiner avec eux l'œuvre financière que j'ai à cœur de faire aboutir. »

M. Caillaux est très applaudi quand, après s'être attaché à justifier l'unité de sa carrière politique, il s'élève contre les attaques et les outrages dont il est l'objet.

M. Caillaux semble vouloir glisser sur les considérations qui le touchent plus particulièrement, et, à aucun moment, il n'enfle la voix ni exagère le geste.

Le ministre des finances est encore très applaudi quand il affirme sa fidélité aux électeurs de Mamers. Sa voix s'anime, au contraire, quand il expose ses laborieux efforts en vue de protéger le budget contre ce qu'il appelle un véritable désarroi financier. Il manifeste de nouveau une grande animation quand il attaque la politique du parti qu'il appelle le parti de l'immobilité et du recul. C'est en frappant nerveusement sur la table qu'il affirme sa volonté de persévérer à acheminer le pays dans la voie des réformes sages et mesurées.

Il fait ensuite un exposé d'un caractère technique, que la clarté de l'orateur permet de suivre avec attention.

L'attention redouble et les applaudissements recommencent lorsque le ministre des finances, en scandant chaque mot, déclare qu'il n'existe aucune pensée d'agression dans ses projets, et que s'il préconise une politique financière qui tend à demander leur juste part contributive aux favorisés de la fortune, c'est qu'il juge cette méthode préférable à celle qui consisterait à recourir d'abord à l'impôt indirect.

La présence de M. Couyba est, pour le ministre des finances l'occasion de rappeler l'heure difficile de la négociation marocaine, au cours de laquelle il a la conscience d'avoir rendu, dit-il, quelques services à son pays.

Cette évocation vaut à M. Caillaux de vifs applaudissements.

A partir de ce moment, ce n'est plus le ministre des finances seul qui parle, c'est l'homme politique désireux de se faire entendre au delà des limites de sa circonscription. Et s'il affleure la question de la politique générale, c'est pour adresser un appel à l'union de tous les républicains, qui assurera leur triomphe et orientera la démocratie dans la voie de l'ordre et du progrès.

L'auditoire salue la péroraison de ce discours par une ovation.

Chez les Journalistes Républicains

M. Poincaré a présidé dimanche, au palais d'Orsay, le banquet annuel de l'Association des journalistes républicains.

Au dessert, M. Poincaré a prononcé un discours, duquel nous extrayons ce court passage :

« Messieurs, pourquoi ne l'avouerais-je pas, la presse m'apparaît à certaines heures comme une princesse lointaine qui m'aurait longtemps accueilli à son foyer et qui m'aurait maintenant fermé sa porte, ou comme un beau pays que j'aurais agréablement visité et dont le rivage se serait dérobé à mes regards. Je ressens la nostalgie du journalisme, je vous envie parfois de pouvoir défendre avec ardeur vos convictions respectives, et si je trouve dans un article un reproche qui me soit adressé, je suis un instant dérangé du désir de riposter, comme l'amputé qui souffre encore du membre qu'il n'a plus. »

Puis le Président, évoquant les souvenirs du « Voltaire », a salué la mémoire de Ranc, de Lockroy et de Claretie, et a terminé en buvant à la solidarité de la presse française.

Le Journal du Lot était représenté à cette fête par son directeur, M. Coueslant.

Le budget de 1914

La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Coehery, a entendu M. Lebrun, ministre des colonies, et M. Ceccaldi, rapporteur du budget des colonies. Elle a ensuite entendu M. René Renoult, ministre de l'intérieur, et M. Caillaux, ministre des finances, sur les chapitres réservés des budgets respectifs de leur département. Elle a décidé enfin de tenir sa prochaine séance lundi.

Les souverains anglais et danois à Paris.

M. Poincaré en Russie

Les dates suivantes ont été fixées pour les visites des souverains anglais et danois en France et pour celle du Président de la République en Russie. Ce sera au cours des dix derniers jours d'avril que le roi George d'Angleterre et la reine Mary feront en France le premier voyage officiel de leur règne.

Quant aux souverains danois, ils arriveront à Paris le 16 mai.

Enfin, le voyage de M. Poincaré à Saint-Petersbourg, aura lieu dans la seconde quinzaine de juillet.

L'abbé Lemire se voit refuser l'hostie

Dimanche matin, pendant la messe de six heures, en l'église Saint-Eloi à Hazebrouck, l'abbé Lemire s'étant approché du banc de communion avec d'autres fidèles, s'est vu refuser le sacrement par le doyen officiant.

La lutte continue entre le prêtre-député et les cléricaux militants, ces derniers devenant d'autant plus féroces que l'opinion leur est de plus en plus hostile.

Une question se pose au surplus : L'abbé Lemire n'étant pas excommunié n'avait-il pas droit à la communion ?

Les loups

Les loups ont fait leur apparition dans la forêt de Citeaux et les bois voisins. Leur audace est incroyable. Ils suivent les voyageurs attardés.

C'est ainsi que, entre sept et huit heures du soir, l'un d'eux a accompagné M. Maximin Manière et le comte d'Andelarre qui, revenant de Bon-Encontre, rentraient à Charrey-en-Plaine. Il s'approcha si près d'eux qu'il frôla la pèlerine du comte d'Andelarre.

Les voyageurs donnèrent l'alarme et allèrent chercher des fusils, mais quand ils revinrent avec les habitants de Charrey, l'animal avait disparu. Il fit sa réapparition la nuit et étrangement un chien. Depuis quelques jours, huit beaux chiens de chasse ont disparu.

Le juré devient fou

La Cour d'assises de Vauluse acquittait une jeune fille de 28 ans, Berthe Frety, qui à Valreas, en juin dernier, abandonnée par son amant, le boucher Gabriel Marseille, âgé de 52 ans, le tua de deux coups de revolver.

L'un des jurés ayant émis son vote en faveur de l'acquiescement, alors que dans son esprit il voulait condamner, est subitement devenu fou.

« Après avoir commis, dit-il, une mauvaise action, il ne me reste plus qu'à disparaître. »

Aussi, a-t-il tenté de mettre fin à ses jours en se jetant sous les roues d'une voiture. Retiré sans aucun mal, grâce à la présence d'esprit du cocher, il a été, par les soins de la police, soumis à l'examen d'un docteur qui a ordonné son internement à l'hospice.

EN ALBANIE

Epilogue d'une conspiration

Le procès de haute trahison contre le major Bekir Agan et ses complices, sous l'inculpation d'incitation à la révolte, qui avait commencé le 11 janvier devant le conseil de guerre, a pris fin samedi.

Le conseil de guerre a condamné Bekir à mort, vingt-quatre complices, dont dix-neuf officiers turcs, à des peines de prison allant de trois à quinze ans, et un autre à quatre mois de prison. Quatre accusés civils ont été acquittés.

Essad Pacha et l'Albanie

La « Zeit » apprend de bonne source qu'aucune nouvelle encore n'est parvenue sur le résultat de l'entretien des délégués de la commission internationale de contrôle avec Essad-Pacha. Ce dernier a déclaré récemment qu'il ne pensait en aucune manière se retirer de la vie politique, mais qu'il soutiendrait toujours un régime impartial. Essad-Pacha évite soigneusement de donner des indications sur les buts réels de sa politique.

Petites Nouvelles

Le nommé Pressemesse qui, à Toulouse, dans la nuit du 5 au 6 décembre, tua involontairement d'un coup de revolver l'étudiant Gilbert, a comparu dimanche devant la cour d'assises et a été acquitté.

— A Serches, près Soissons, un enfant de 13 ans, Albert Mittlelette, a été découvert carbonisé dans la cheminée de la maison de ses parents, ouvriers agricoles, par ses jeunes frères et sœurs. Coïncidence étrange, le 7 janvier dernier, dans la même maison, une des sœurs d'Albert Mittlelette fut trouvée grièvement brûlée dans les mêmes circonstances. Transportée à l'hôpital, elle y expira.

— A Lille, des malfaiteurs se sont introduits dans une bijouterie du centre de la ville, et ont emporté plus de 75.000 fr. de bijoux.

— L'ex-ministre et sénateur Ekrem, le plus grand poète turc contemporain, vient de mourir.

— A Nice, les obsèques de Paul Déroulède ont eu lieu dimanche matin, en présence d'une nombreuse affluence. Toutes les sociétés patriotiques, d'anciens militaires, d'éclaireurs, de boy-scouts et de préparation militaire avaient convié leurs adhérents à y assister. Le corps a été transporté à Paris où il sera inhumé.

— Les héritiers de Bebel font savoir, par l'intermédiaire de leur avocat, au journal catholique Germania, que la succession de Bebel fut de 305.000 marks, et non de 950.000.

— Le vapeur allemand « Héra » a coulé près de Falmouth. Dix-neuf hommes d'équipage ont été uoyés. Cinq ont été sauvés par un canot de sauvetage.

CAUSERIE

Assistance Maternelle et puériculture

M. Raoul Péret, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, vient d'adresser au Président de la République le rapport annuel rendant compte de l'emploi du crédit de 700.000 francs inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur, pour subventionner « les œuvres d'assistance maternelle et de protection des enfants du premier âge ».

Dans le texte du décret de 1909, fixant les conditions générales de ce crédit, il est spécifié que toute œuvre qui apporte des conditions restrictives à la liberté de conscience est exclue du crédit ; de plus, les subventions doivent être accordées de préférence aux œuvres qui encouragent l'allaitement maternel qui, à côté de l'assistance proprement dite, font un effort particulier d'enseignement de l'hygiène et spécialement de la puériculture et qui ne limitent pas leurs secours à des catégories déterminées de mères ou d'enfants ; le décret dit aussi que les subventions seront « majorées pour les œuvres d'assistance maternelle garantissant aux mères une aide pécuniaire suffisante pour leur permettre de se reposer avant et après les couches ».

La Commission chargée d'effectuer la répartition des crédits a pris pour base de ses évaluations les comptes rendus des œuvres au cours de l'année 1913.

1829 demandes de subventions étaient à examiner ; non seulement la commission fixe la quotité de subvention, mais encore elle formule des observations lorsqu'il y a lieu. Elle donne des conseils : elle recommande à une œuvre d'encourager plus directement l'allaitement maternel, à une autre elle fait observer qu'il conviendrait d'améliorer certaines conditions d'hygiène, ou bien qu'elle accomplirait une bonne action en accueillant les filles-mères, qu'elle aurait intérêt à organiser un comité de dames patronnesses ou à adjoindre à son action d'assistance une école pratique de puériculture à laquelle elle convierait les jeunes filles pour suivre les consultations de nourrissons, etc.

Cette année, la Commission a constaté avec plaisir qu'il était donné satisfaction, d'une façon à peu près générale, aux observations qu'elle avait faites. Elle n'a pas hésité — et c'est la règle de conduite qu'elle a adoptée pour l'avenir — à réduire ou à supprimer les subventions aux œuvres qui ne font aucun effort pour améliorer leur fonctionnement dans le sens des observations formulées.

C'est ainsi que les demandes de plusieurs communes ont été écartées, comme ne répondant pas à l'idée pour laquelle le crédit a été voté. Le mouvement ainsi encouragé ne peut que donner d'excellents résultats. Quand ces résultats auront été obtenus, est-il dit dans le rapport, « la mortalité sera réduite à un strict minimum au-dessous duquel l'assistance, le dévouement, le progrès même de la puériculture sont impuissants. »

Pour obtenir ces résultats, le moyen le plus sûr serait de former des Comités, de choisir des délégués chargés de surveiller les mères à domicile et de leur donner des conseils d'hygiène ; il existe, plus qu'on ne le croit généralement, des personnes de bonne volonté disposées à se dévouer et à coopérer à l'amélioration de nos institutions d'assistance.

Les deux lois nouvelles sur le repos des mères et sur l'assistance aux familles nombreuses s'inspirent évidemment des idées modernes qui font participer aux œuvres d'assistance les initiatives privées féminines. L'une les emploie à la distribution des secours de chômage maternel ; tandis que l'autre prévoit, à ti-

tre facultatif, des comités de patronage.

Cette expérience, si elle réussit, pourrait être utilement appliquée à d'autres œuvres d'assistance. La mission de ces comités serait de conseiller et d'aider les familles nombreuses en vue de l'application de la loi, de fournir tous les renseignements nécessaires au Bureau d'assistance, sur la situation des familles à secourir, en même temps qu'ils feraient tous leurs efforts pour développer dans les familles nombreuses les notions, la pratique de l'hygiène et de la puériculture.

Le programme est très beau et sa mise à exécution doit être tentée au plus tôt. Il y aura certainement des tâtonnements, des essais, peut-être infructueux. On ne devra cependant pas se décourager, il faudra faire confiance aux bonnes volontés et aux dévouements de ceux capables de fortifier l'assistance et de développer en même temps que l'hygiène physique, l'hygiène morale.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

PETITES RÉFORMES

La réglementation de l'affichage électoral a été votée par la Chambre ; dans quelques jours, le Sénat va s'occuper à son tour de cette question qu'elle sanctionnera aussitôt, et aux élections prochaines, la loi pourra être appliquée.

A l'avenir, chaque candidat aura droit à des emplacements, fixés par arrêté municipal, sur lesquels il fera placer ses affiches, qui ne pourront plus être recouvertes par celles d'un concurrent.

Cette loi est certainement utile, mais elle ne s'appliquera pas, quoi qu'on dise, sans difficulté : bien souvent, les municipalités seront l'objet de protestations, de plaintes dans les circonscriptions où de nombreux candidats solliciteront les suffrages des électeurs.

Chaque candidat réclamera pour lui, les meilleurs emplacements, et comme il ne sera pas possible de les contenir tous de la même façon, certains croneront à l'injustice, à l'arbitraire, à la déloyauté !

Mais au fond, la loi sur l'affichage électoral aura un avantage, c'est qu'il réduira à des proportions convenables le barbouillage des murs des maisons.

Mais elle obligera surtout, les candidats « d'argent » à restreindre leurs tapageuses réclames, à ne pas abuser de leur puissance que leur donnait cette profusion d'affiches dont trop souvent ils recouvraient celle de leurs concurrents.

C'est, croit-on, une bonne mesure que le Parlement vient de prendre car on espère qu'avec la loi sur les nouveaux systèmes de votation — l'isolier et l'enveloppe — les scrutins y gagneront en sincérité, en loyauté.

Peut-être que pour atteindre ce résultat, ces petites modifications feront davantage que de grandes propositions.

Ces nouvelles dispositions vont être appliquées aux élections prochaines ; c'est donc bientôt que l'on pourra en constater la véritable valeur.

L. B.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, Mme Milhau, institutrice aux Masseries est nommée à St-Géry, en remplacement de Mme Bouzou, passée dans le Tarn.

Votes de nos députés

Sur la question préalable posée par le Gouvernement au sujet d'une demande de referendum sur la R. P., nos députés ont voté :

Pour : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté par 385 voix contre 164.

Recette ruraliste

Par arrêté préfectoral, Mme Vve Martin est nommée titulaire de la recette ruraliste d'Espère, en remplacement de son mari décédé.

Ponts et chaussées

Notre jeune compatriote, ancien élève du Lycée Gambetta, M. Guiraudet, adjoint technique des Ponts et Chaussées de 3^e classe, détaché au ministère de la guerre, a été affecté, à dater du 1^{er} février 1914, dans le département de Tarn-et-Garonne, (ligne de Cahors à Moissac) et adjoint au chef de section de Moissac.

UN MONUMENT A BOURSEUL à Cahors

La Fédération des P. T. T. va ouvrir une souscription pour élever un monument à Charles Bourseul, l'inventeur du téléphone.

La présidence d'honneur a été offerte à M. Malvy.

Le bureau de la Fédération ayant demandé au Maire de Cahors de vouloir bien accepter la présidence effective, notre sympathique Maire s'est empressé de déléguer à ce désir.

Le comité demande en même temps au Conseil municipal de vouloir bien désigner une place où le monument pourra être érigé.

Mutualité scolaire

Le conseil d'administration de la Mutualité scolaire se réunira le jeudi 5 février à 10 heures du matin au siège social.

Commission départementale

Séance du 31 janvier 1914

Présents : MM. Relhié, Président, Fontanille, Coudere, Murat, Larnaudie, Malvy et Peyrichou, Secrétaire. M. le Préfet assiste à la séance. Calamané. Réparation aux écoles. Accordé. 100 fr.

Laramière. Réparation à la citerne du groupe scolaire. 60 fr. Saint-Denis-Catus. Réparation aux écoles. 100 fr.

Trespoux-Rassiers. Réparation aux écoles. 100 fr. Quissac. Réparation à l'école mixte. 100 fr.

Lamothe-Cassel. Construction d'un préau. 150 fr. Fons. Réparation au groupe scolaire. 150 fr.

Cazillac. Réparation au puits de l'école. 45 fr. Vairaire. Réparation à l'école de garçons. 70 fr.

Greatou. Réparation à l'école de garçons. 100 fr. Issendolus. Réparation à la toiture du logement de l'instituteur. 100 fr.

Montredon. Construction d'un puits et réfection du mobilier scolaire. 150 fr. Montet-et-Bouzal. Réparations aux écoles. 100 fr.

Prendéignes. Réparations à l'école des garçons. 100 fr. Linac. Réparations à la maison d'école. 150 fr.

Labastide-du-Haut-Mont. Réparations aux maisons d'école. 150 fr. Saint-Germain. Réfection au mobilier scolaire. 150 fr.

Séance du 2 février

Projet d'un réseau d'autobus. Examen.

Lugagnac. Réparations à la Mairie et à la salle de classe. 150 fr.

Maxou. Construction d'un mur au cimetière. 150 fr.

Montlauzun. Réparation au mur du cimetière. 100 fr.

Carayac. Agrandissement d'un réservoir. 130 fr. Lacapelle-Cabanac. Réparations à un chemin rural. 100 fr.

Comiac. Translation du cimetière. 150 fr.

Montbrun. Réfection d'un canal d'adduction d'eau potable. 80 fr. Fontanes-Lunegarde. Remblaiement du cimetière. 150 fr.

Payrac. Réparations à un chemin rural. 50 fr.

Flaujac-Livernon. Translation du cimetière, achat de terrain. 150 fr. Cénévières. Translation du cimetière. 150 fr.

Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 7 de Puybrun à Chapou. Approuvé.

Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 14 de Monville au Boulé, dans la commune de Belaye. Approuvé.

Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire de Toirac à Faycelles n° 26. Approuvé.

Sainte-Colombe. Reconnaissance du chemin rural de Sainte-Colombe à Arcambal. Approuvé.

Goujounac. Reconnaissance du chemin rural du Bout de l'Homme à la croix de Fargou. Approuvé.

Chemin de grande communication n° 49, d'Arcambal à Montpezat. Dégradation commise par M. Vaurès. Indemnité fixée à 120 fr. Proposition acceptée.

La Commission a statué sur diverses demandes de secours présentées par des indigents.

LES PLANTEURS DE TABAC réunis à Agen

Le bureau de la Confédération générale des planteurs de France a tenu dimanche une importante réunion à l'hôtel Jasmin.

La séance est ouverte à 9 heures par M. Louis Delport, président de la Confédération Générale des Planteurs de Tabac.

Sont présents : MM. Léon Marre, secrétaire général de la C. G. P. ; Réjaut et Lodois-Gauteron, président et secrétaire général de la Fédération de Lot-et-Garonne ; Beylard, président de la Fédération girondine ; Evrard, président de la Fédération des Hautes-Pyrénées.

Sont excusés les planteurs de la Corrèze, de l'Ille-et-Vilaine, du Nord et de la Haute-Garonne.

M. Louis Delport déclare qu'il réunit le bureau pour fixer le prochain Congrès. Il déclare que M. Pradier, président du Syndicat de Lalinde, revendique l'honneur de l'organiser. Il est donc probable que le prochain Congrès aura lieu en mars 1914, en Dordogne.

Après une intéressante discussion, l'ordre du jour est ainsi fixé : Augmentation des prix de 30 % ; révision du règlement de culture ; création d'une Caisse nationale d'assurance ; Commissions d'expertise.

MM. Louis Delport et Léon Marre racontent ensuite l'œuvre accomplie depuis un an par la C. G. P. qui a créé une Fédération en Haute-Garonne, et fait en Dordogne deux conférences retentissantes à Lalinde et au Bugue d'autre part, et plusieurs Syndicats de la Savoie se sont affiliés.

Enfin, à la suite d'une démarche faite à Paris par MM. Delport et Réjaut, une grande victoire a été remportée par la C. G. P., dans la nomination des experts.

La légère augmentation des prix obtenue en 1913 est également son œuvre.

La C. G. P. a nommé ensuite comme rapporteur, MM. Gauteron, Réjaut, Evrard et Beylard.

Banquet de la classe 1886

Samedi dernier a eu lieu, à l'hôtel des Ambassadeurs, la réunion annuelle des camarades appartenant à la classe 1886.

Avant de prendre place autour de la table, il a été adressé à M. le Colonel Reibell, Président d'honneur de l'Association, un télégramme de sympathie. Ce dernier empêché par le service d'assister à cette fête, s'était fait excuser.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner entre les convives qui tous, doués d'un très bon appétit, ont fait le plus grand honneur au menu recherché du repas succulent qui leur a été servi.

M. Monestié, maître d'hôtel, mérite les plus grands éloges tant pour le choix des mets que pour la régularité du service.

En l'absence de M. Louis Delport, président, MM. Bonnet, négociant et R. Caillaud ont prononcé quelques paroles aimables.

Plusieurs camarades qui n'avaient pu assister, pour des causes quelconques, à cette fête de famille, ont été excusés.

La soirée s'est terminée au Café de la Promenade où quelques chanteurs ont fait apprécier de très belles voix et d'autres ont débité de charmants monologues.

Nous croyons citer notamment M. Gaëtan, chef armurier au 7^e de ligne, qui par sa verve a provoqué des applaudissements et des éclats de rire.

Ont été élus comme membres de la commission.

Présidents d'honneur : MM. le Colonel Reibell, commandant la 32^e brigade à Bourges ; D' Aymard ; Louis Delport.

Président : M. Louis Lacaze, avocat.

Vice-Présidents : MM. Giustiniani, huissier, Fréjac, gendarme.

Secrétaire : M. Planacassagne, sous-Chef de bureau à la Préfecture.

Trésorier : M. Bonnet, négociant. On s'est ensuite séparé fort avant dans la nuit en se donnant rendez-vous pour l'an prochain.

I. P., de la classe 1886.

Cahors mondain

L'avènement prochain de S. M. Carnaval fut annoncé hier par la brillante fête donnée par le capitaine et Mme Debelmas.

La partie la plus charmante des invités justifia l'appréciation portée sur elle par deux conférenciers (vraiment distingués ceux-là !) dont la rivalité mit l'auditoire en joie.

Au service d'une pareille assemblée de « chefs-d'œuvre de la création », les danseurs mirent leur souplesse et leur jeunesse.

Bostons, valse, stéeps, quadrilles, morceaux d'opéra, chansons montmartroises se succédèrent, faisant admirer la virtuosité des artistes.

Dans les dernières convulsions d'une boulangère à toute allure, tout le monde s'incline devant les hôtes aimables qui savent rendre les heures si agréables.

Dehors, les silhouettes des couples nagère enlacés, glissent encore avant de se perdre dans l'obscurité caducienne.

Le Quercy à Brive

Dimanche dernier, à 14 heures, dans une salle de l'hôtel de ville, a eu lieu l'assemblée générale des membres de l'Association amicale des Enfants du Lot, sous la présidence de M. le docteur Bergougnoux, le dévoué et zélé président sortant.

Après l'examen de la situation financière et l'approbation des comptes du trésorier, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du nouveau président. M. Marsalès, ingénieur, directeur de la Société d'éclairage et de force motrice recueille tous les suffrages et la proclamation du résultat provoque les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

Le monde avait fait grasse matinée après deux journées de travail et de fatigue. Les membres de l'association se pressaient autour de la table, se réchauffant de la soupe chaude et de la soupe froide.

Après le repas, on se dirigea vers le jardin, où l'on se promena sous le ciel étoilé. Les conversations furent animées et prolongées.

ments unanimes de l'assemblée. Ce témoignage de vive sympathie et de grande estime touche profondément M. Marsalès. « J'aurais, dit-il, mauvaise grâce à décliner un honneur ainsi offert par mes compatriotes. »

Les membres du bureau sont rééligibles, et ils sont tous réélus par acclamation.

Le bureau pour l'année 1914 est ainsi constitué : président, M. Marsalès ; vice-présidents, M. Darnal et M. le capitaine Taillandier ; trésorier, M. Linol ; secrétaires, MM. Bergougnoux et Maigne.

Sous l'habile et intelligente direction de son jeune et distingué président, assisté de collaborateurs expérimentés, le Quercy ne peut que continuer de prospérer. Les compatriotes qui désiraient prendre connaissance des statuts sont priés de s'adresser à M. Linol, ou à M. Maigne, négociants, place de l'Hôtel-de-Ville.

Concours du 2 février 1914

Le Concours des animaux gras a eu lieu à Cahors lundi 2 février, jour de foire, sur le Champ de Mars.

M. Cassagnau, secrétaire général de la Préfecture, présidait cette cérémonie à laquelle assistait une foule nombreuse.

Après les opérations du jury, MM. Cassagnau et Douaire professeur d'agriculture, ont prononcé des allocutions très applaudies.

Voici le palmarès du Concours :

Boeufs

1^{er} prix, Guingal à Puy-Evêque, 100 fr. ; 2. Cavalé à Caix, 75 fr. ; 3. de Gouttes à Arcambal, 60 fr. ; 4. Delpon à Maxou, 50 fr. ; 5. de Rougé à Mercuès, 40 fr. ; 6. Cubaynes à Lalbenque, 30 fr. ; 7. Floiras à St-Denis-Catus, 25 fr. ; 8. Vidaillet à Caillac, 25 fr. ; 9. Alazard à Pradines, 20 fr.

Vaches

1^{er} prix, Cavalé à Caix, 40 fr. ; 2. Lalonde à Cénévières, 30 fr. ; 3. Calmon à Nuzéjols, 30 fr. ; 4. Bach à Pradines, 10 fr. ; 5. Barry à Francoules, 10 fr.

Espece porcine

1^{er} prix, Réservé ; 2. Durand à Larroque-des-Ares, 30 fr. ; 3. Sociat à Montgesty, 25 fr. ; 4. Delon à Labastide-Marnhac, 20 fr. ; 5. Montbrun à Fontanes, 20 fr. ; 6. Bach à Cremps, 10 fr.

Prix créés : Besse à Villesèque, 10 fr. ; Talayssat à Nuzéjols, 10 fr. ; Baldy à St-Denis-Catus, 10 fr. ; Laporte à Crayssac, 10 fr. ; Mignaud à Cahors, 5 fr. ; Gaillard à Labastide-Marnhac, 5 fr.

Espece ovine

1^{er} prix, Réservé ; 2. Cambon à Caillac, 25 fr. ; 3. Vve Calvet à Merle, 20 fr. ; 4. Raynal à Larroque, 15 fr. ; 5. Brel à Raux, 10 fr. ; 6. Henras à Raux, 10 fr. ; 7^e supplémentaire, Lézeret au Montal, 10 fr. ; 8^e supplémentaire, Bédou à Valroufié, 5 fr. ; 9^e supplémentaire, Delon à Fournou, 5 fr.

Accidents du travail

Jules Pujols, 28 ans, nettoyeur au dépôt de Cahors, 2, quai Ségur, contusion du pied droit produite à la suite d'une chute du tablier d'une machine où il travaillait. Incapacité temporaire de six jours.

Jean Barret, aide distributeur, avenue de l'Abattoir. En se rendant à la gare, a glissé et s'est contusionné le genou droit. Huit jours de repos.

Julien Monet, 36 ans, ouvrier charpentier, rue Lastié, 10, au cours de son travail s'est enfoncé une pointe dans la main droite, ce qui lui occasionne une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Frédéric Barre, 24 ans, homme d'équipe, impasse Nadaillac, 1, en détalant deux wagons, s'est pris le doigt entre le tender et le crochet de train. Il s'est fait une blessure contuse du médus droit qui le met dans

lâcher prise, s'élançant vers le malheureux qui gisait là, inanimé, mort sans doute, prodigant entre deux hurlements affreux de multiples caresses à ce cadavre.

Adèle, vivement impressionnée, haletante, se voila le visage de ses mains en poussant une exclamation de violente surprise et d'horreur : elle venait de reconnaître le garde-chasse... Et à demi folle de terreur, incapable de réflexion, ne cherchant pas à s'expliquer le mystère sanglant qui s'offrait à sa vue, elle s'enfuyait, tremblante, poussant des cris de détresse auxquels nul ne répondait, sauf le sinistre écho, vraiment lugubre, dans l'ombre épaisse de ces grands bois.

La figure décomposée, seule maintenant sur la grand'route, tremblant de tous ses membres, elle courrait de toute la vitesse de ses jambes chancelantes vers Céret...

Elle ne réfléchissait pas... Elle n'avait devant ses yeux que l'horrible vision, un instant entrevue, ne songeant pas à revenir sur ses pas chercher du secours au château, oubliant pour une fois sa mission quotidienne.

Elle ne rencontrait personne. Tout le monde avait fait grasse matinée après deux journées de chaleur torride et de joyeuse bombance occasionnée par la présence de parents, par la visite d'amis.

(A suivre).

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

Adèle Lemercier est une piquante brunette. De taille moyenne, forte, avenante, déliée, elle descend d'une vieille famille languedocienne ; ses ancêtres n'ont jamais quitté le coin qui les a vus naître, s'acharnant aux durs labeurs quotidiens, partageant leur existence entre les soins incessants que réclame la vigne et les travaux aussi pénibles que variés qui découlent des vastes exploitations agricoles.

Le jour où notre récit commence, vers la fin du mois de mai 1892, Adèle marche rapidement. Elle va porter le lait à la clientèle de Céret, ce délicieux paradis terrestre pour les viticulteurs de la région, placé en sentinelle à l'extrême-pointe de la partie sud de la patrie française.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

Et sans doute elle doit être bien en retard car elle cherche à gagner du temps en accélérant de plus en plus son allure.

Elle suit un chemin de traverse au milieu d'une forêt gigantesque. Son visage reflète une réelle fatigue. Et cette fatigue s'explique aisément puisque durant deux journées entières, pendant les fêtes de la Trinité, Adèle s'en est donnée à cœur-joie.

Avec tous les jeunes gens de la ville elle a dansé ; et dame, à son âge on ne se ménage guère. Son caractère enjoué, ses grâces physiques, son entrain endiablé lui valent une admiration générale et les amoureux ne manquent pas autour d'elle.

Ses parents, domestiques chez M. le baron de Lormel, sont spécialement chargés de la vacherie. Le troupeau de quinze têtes donne un lait exquis à une vieille clientèle. C'est la, père Jean, l'ascendant direct d'Adèle, qui est chargé de la distribution journalière.

Adèle l'aide vaguement dans sa besogne. Elle est particulièrement chargée d'aller chaque matin dans une douzaine de maisons, chez des notables du pays, porter un lait spécialement réservé à l'allaitement de jolis et superbes bambins qui ont eu vite fait de tarir le sein maternel.

Et, ce matin-là, la belle enfant à manqué la voiture de son père qui, sans souci des fêtes, ne connaissant

pas la fatigue, fidèle à son poste, exact comme un chronomètre, est parti dès l'aube, à l'heure fixe, accomplir sa distribution automatique.

Afin d'abrèger sa route, Adèle prend un sentier qu'elle connaît bien. Elle s'élança à travers bois, insouciant, joyeuse, se remémorant les tendres paroles que les beaux gars lui ont murmurés à son oreille durant les deux jours de fêtes qui mettent en liesse toute une vaillante population de travailleurs.

A peine a-t-elle parcouru, sous bois, deux kilomètres, qu'il lui semble avoir entendu un murmure plaintif.

— Je suis folle, pensa-t-elle. La fatigue agit sur mes nerfs autant que sur mon cerveau... Bah ! tu une bonne nuit et je serai aussi alerte que d'habitude.

Cette réflexion faite, elle hâta le pas...

Mais ce fut pour s'arrêter subitement presque aussitôt. La plainte qu'elle avait déjà entendue devenait plus distincte ; elle se précisait ; mais fait vraiment extraordinaire, anormal, elle semblait ne rien avoir de la voix humaine.

Vaillante, courageuse, habituée au danger, Adèle n'hésita pas un instant. Posant à terre le précieux récipient, elle pénétra résolument au milieu des fourrés quasi-inextricables, guidée par le murmure grossissant qu'elle reconnut bientôt pour être le grognement plaintif d'un chien qui flaire un

danger.

Adèle franchit quelques mètres dans la direction

l'impossibilité de travailler pendant quinze jours au moins.

Jean Delroux, mécanicien au dépôt, rue du Cheval-Blanc, 24, a glissé en sortant de la ronde du dépôt, chute qui lui a occasionné une plaie contuse du genou droit. Huit jours d'incapacité de travail.

Jean Cabanes, menuisier, 51 ans, impasse du Four, s'est blessé les deux doigts en travaillant à la scie à rubans. Une incapacité de travail de quarante jours lui est imposée par cette blessure.

Célestin Richard, menuisier, 34 ans, rue du Tapis-Vert, en travaillant à un jet d'eau de croisée, s'est blessé à l'auriculaire droit. Il contracte de ce fait une incapacité de travail de trois semaines.

Auguste Cavalé, domestique, rue du Lycée, 46, occupé à descendre des pieds de tabac, est tombé d'une échelle de la hauteur d'un premier étage. Contusion à l'épaule droite qui entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Louis Mourguès, journalier, rue du Tapis-Vert, 6, occupé au chauffage des trains, a reçu une contusion au pied droit provoquée par la chute d'une bouillotte. Incapacité de quatre jours.

Cour d'assises du Lot

La session des assises du Lot (1^{er} trimestre), s'ouvrira à Cahors le 9 mars prochain, sous la présidence de M. Beyries, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et Belvèze, juge au tribunal civil de Cahors.

Retraites ouvrières et paysannes

Renseignements à fournir au Ministère

Le ministère du travail et de la prévoyance sociale communique la note suivante :

« Pour réduire au minimum le temps qui doit être consacré à l'instruction des demandes de liquidation ou de révision des retraites ouvrières et paysannes, et pour délivrer dans le délai le plus bref possible les titres de pension, il est indispensable que le service des retraites connaisse le numéro de la carte et la date de naissance de l'assuré. Il est donc recommandé à tous les assurés qui désirent obtenir la liquidation ou la révision de leur pension de toujours fournir très exactement ces deux renseignements. »

Tribunal correctionnel

Audience du 2 février 1914

DÉLITS DE CHASSE

5 chasseurs sont condamnés à 50 francs d'amende pour avoir traqué le gibier avec des engins prohibés.

VAGABOND

Le nommé Bérél, 30 ans, a été arrêté sur la grand'route par les gendarmes auxquels il ne put montrer ses papiers en règle.

C'est un vagabond endurci, qui a déjà subi de nombreuses condamnations.

Le tribunal lui inflige 15 jours de prison.

ANNUAIRE OFFICIEL 1914

Vient de paraître

A l'imprimerie du Journal du Lot

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du département du Lot

Nombreux renseignements. Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

Arrondissement de Cahors

Douelle

Noyé. — Dans la soirée de dimanche, le vieux pêcheur bien connu du village de Cessac, Raynal Auguste, s'est noyé accidentellement dans le Lot.

La famille inquiète de ne pas le voir rentrer à la nuit tombante, se mit à sa recherche avec l'aide de quelques voisins. On alla à son bateau où le pauvre vieillard se rendait encore quotidiennement. On découvrit bientôt, à travers l'eau très claire, le cadavre du vieux pêcheur.

Tout fait supposer que Raynal, âgé de 76 ans et à demi perclus, a perdu l'équilibre et n'a pas eu la force de remonter dans son bateau.

La population est unanime à déplorer la triste fin de ce brave homme.

Service des fraudes. — A la suite de prélèvements d'échantillons par l'inspecteur départemental, un propriétaire de notre commune, M. Fournié, fut poursuivi pour altération de lait.

Nous apprenons que la contre-expertise demandée par ce propriétaire, lui a été favorable et qu'il vient de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

Montlaurun

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Lohméde, maire. Etaient présents : MM. Lohméde, Borredon, Baboulesse, Chanut, Fousat, Lapéze.

Absents : MM. Combalbert, Denègre, Delsol, Molinié.

Le conseil approuve deux demandes d'allocation formulées en vertu de la loi du 14 juillet 1913, sur les familles nombreuses nécessiteuses et approuve la liste d'assistance médicale gratuite dressée pour 1914, par la commission administrative et arrêtée à une seule assistée, la femme P...

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du samedi 31 janvier. — Pierre Vaylet, âgé de 44 ans, ancien clerc de notaire, originaire de la Dordogne, poursuivi pour vagabondage et infraction à la loi sur les nomades, est condamné à quinze jours de prison.

Jean Cheval, 45 ans, de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), inculpé de vagabondage, récolte vingt jours de la même peine.

Jean-Baptiste Haraud, 52 ans, originaire de Paris, est condamné à quinze jours, le même délit de vagabondage.

Le tribunal prononce en outre quatre condamnations pour délits de chasse et une autre à 16 francs d'amende avec sursis pour usage d'un limbre oblitéré.

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire intentée, à la requête de MM. Roche de Courmet, de Saint-Céré, contre M. Faure, directeur du journal « l'Éveil », pour contravention à l'article 39 de la loi sur la presse. Faure est condamné à 25 francs d'amende et à 25 francs de dommages envers chacun des demandeurs.

Le tribunal ordonne, en outre, l'insertion du jugement dans quatre journaux locaux ou régionaux, au choix des plaignants.

Etat civil du mois de janvier. — Naissances : Antoine Laplasie, Paul Rigal, Marie Poujayroux, Yvonne Fenouil, Irénée Mazet, Jeanne Lacaze, Cécile Sainte-Marie, Raymond Bastide, Alphonsine Zonca.

Mariage : Jean Pestel, cultivateur, et Angèle Pinquière, s. prof.

Décès : Félix Roumégoux, 3 ans rue d'Anjou ; Amable Flaujac, 60 ans, représentant de commerce, rue Orthabadiol ; Pierre Couderc, 71 ans, à la Pierre-Levée ; Hilariou Constant, 25 ans, voiturier, hospice ; Anne Pégourie, épouse Ber, 69 ans, route de Ceint-d'Eau ; Marie Benazeth, épouse de Feuillet, 25 ans, allées Victor Hugo ; Antoine Sole, 69 ans, cordonnier, rue du Claux ; Irénée Mazet, 1 jour, rue de Colomb ; Marie Lacaze, épouse Pignaniol, 56 ans, hospice ; Antoine Laplasie, 18 jours, rue des Tourneurs ; Berthe Couffinal, 4 ans 1/2, hospice ; Marie Marmande, veuve Murat, 79 ans, à Cantemerle ; Pierre Destrul, 74 ans, aux Carmes ; Germain Ber, 66 ans, ancien négociant, route de Ceint-d'Eau ; Julien Chayriquet, 71 ans, retraité, boulevard Labernade ; René Label, 17 ans, à la Rosière.

Cajarc

Service des fraudes. — M. l'inspecteur chargé du service des fraudes en résidence à Cahors était de passage à Cajarc le 31 janvier.

Dès la première heure, il a prélevé des échantillons de lait et ensuite diverses denrées chez divers négociants.

Tous ces échantillons ont été mis sous scellés et adressés au laboratoire chargé de l'analyse.

Adjudication. — Dimanche à eu lieu à 14 heures, à l'hôtel de ville de Cajarc, l'adjudication des réparations d'entretien à effectuer à la toiture de l'ancien couvent, immeuble aujourd'hui désaffecté et propriété du bureau de bienfaisance.

Cinq soumissionnaires se sont présentés. M. Besse, maçon à Cajarc, ayant consenti le plus fort rabais, 6,500/0 sur les prix portés au devis, a été par suite déclaré adjudicataire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Classe 1914. — Le nombre des jeunes gens de l'arrondissement de Gourdon, inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1914 se répartit ainsi qu'il suit par canton :

Gourdon 73 ; Gramat 50 ; Labastide-Murat 28 ; Martel 53 ; Payrac 26 ; St-Germain 30 ; Salviac 32 ; Souillac 52 ; Vayrac 20.

Nomades. — Au recensement des nomades qui a eu lieu à Gourdon, il a été procédé à la photographie et à la mensuration d'une vingtaine d'individus.

Frayssinet

Arts aux électeurs. — Nous croyons devoir faire connaître aux électeurs qui ne se méfieraient pas de la nouvelle loi du 29 juillet 1913, que nul ne

peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Toute demande de changement d'inscription devra être accompagnée d'une demande en radiation de la liste du domicile antérieur, pour être transmises au maire dudit domicile.

Toute fraude dans la délivrance ou la production d'un certificat d'inscription ou de radiation des listes électorales sera punie d'une amende de 100 à 500 francs et d'un emprisonnement d'un mois à un an.

De plus, les intéressés sont prévenus qu'ils ne seront pas inscrits d'office et qu'ils ne seront portés sur les listes que sur une requête expresse accompagnée d'une demande en règle.

Thédirac

Mutuelle-Bétail. — Tous les membres sortants ont été réélus à l'exception de M. Jean Chabert, qui a été remplacé par M. Louis Bonnafous, comme commissaire expert.

Gignac

Etat civil du mois de janvier. — Naissances, néant ; mariages, 1 ; décès, 3.

Pinsac

Désespoir. — Le mardi, 27 janvier, la fille Arcoutel, de Maslacroix, se mariait à l'église de Blanzaguet.

Lorsque le cortège entra à Maslacroix, on trouva le père Arcoutel pendu dans sa grange.

Veuf depuis 2 ans, il n'avait pas compris qu'il pût vivre sans sa fille.

VARIÉTÉS

Les grandes occasions

Un avocat tire un maltôtier d'un mauvais pas.

Celui-ci, pour le remercier, l'invite à dîner, et, comme l'avocat s'extasie sur la qualité du vin :

— Oh ! dit le financier, j'en ai un bien meilleur que je réserve pour les grandes occasions.

— Je comprends, reprend l'avocat, vous me le ferez boire quand je vous aurai évité la potence.

Accoutumance

Marc-Antoine Le Grand, acteur et poète français, était sifflé comme acteur parce qu'il était laid.

Il parvint à se faire tolérer en haranguant le parterre, et en lui disant un mot qui parut sans réplique :

— Messieurs, il vous est plus aisé de vous accoutumer à ma figure qu'à moi d'en changer.

Son talent fit le reste.

Cotisation

Dans un souper, avec des Hambourgeois, où Rivarol prodiguait les saillies, il les voyait tous chercher à comprendre un trait spirituel qui venait de lui échapper.

Il se retourna vers un Français qui se trouvait à côté de lui et lui dit :

— Voyez ces Allemands, ils se cotisent pour entendre un bon mot.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Pasteurisation et filtrage des vins (Suite).

LE FILTRAGE DES VINS

Le filtrage, pris dans le sens général du mot, est un moyen de séparation des corps, soit solides et liquides, soit solides et gaz, basé sur une propriété physique de la matière : l'adhérence moléculaire.

L'isolement de chacun des corps formant le mélange s'obtient en faisant passer celui-ci à travers une substance convenablement choisie du nom de « filtre ». Sous une forme simple, la filtration peut être considérée comme un tamisage poussé aussi loin que possible.

Appliqué au travail des vins, le filtrage entre dans la catégorie des procédés de purification et clarification. Peut-il toujours se dispenser de la pasteurisation ; non, car très souvent des vins filtrés, bien brillants, ne tardent pas à se retroubler à cause de la présence de certains germes de maladies, ayant échappé à l'élimination des impuretés, d'où nécessité de traiter les vins par la chaleur pour détruire les causes de contamination.

Employé concurremment avec la pasteurisation, il donne des résultats supérieurs pour la limpidité présente et ultérieure du vin. Sans chauffage, c'est néanmoins un excellent moyen de clarification.

Pour détails sur le filtrage des vins, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage complet de M. G. Jacquemin, *Production rationnelle des Vins*.

Nous recommandons en toute confiance le filtre Simoneton, fonctionnant à l'abri de l'air, le Fortior, de la Maison Simoneton, est un filtre à pression, à grande surface sous un petit volume.

La Maison Simoneton prépare aussi la Stériline, poudre filtrante.

Maladies des Vins et leur guérison

Voici comment Pasteur a défini l'origine des maladies des vins :

« La source des maladies propres au vin résulte de la présence de végétations parasitaires microscopiques, qui trouvent en lui des conditions favorables à leur développement, et qui l'altèrent, soit par soustraction de ce qu'elles lui enlèvent pour leur nourriture propre, soit principalement par la formation de nouveaux produits, qui sont un effet même de la multiplication de ces parasites dans la masse du vin. »

Par la fermentation alcoolique, il y a disparition de sucre transformé en alcool et acide carbonique ; mais d'autres principes, les éléments organiques, susceptibles eux aussi, de fermenter, mais différemment, sont restés à l'intérieur du moût ; les germes pathogènes répandus un peu partout, trouveront là leur alimentation, et de cette façon pourront naître des maladies plus ou moins graves suivant les conditions de température et de milieu (composition chimique du vin, teneur en alcool, etc...), et, de plus, les transformations survenues dans la constitution des éléments, le changement de saveur différent suivant que tel ou tel mauvais ferment aura acquis le plus grand développement dans le champ de culture.

Nous diviserons les maladies en trois catégories :

A. — Maladies dues à des ferments aérobies ;

B. — Maladies dues à des ferments anaérobies ;

C. — Maladies dues à des ferments solubles ou à des actions chimiques.

Nous n'avons pu traiter les questions de pathologie vinicole avec tous les développements qu'elles comportent, car il faudrait un volume spécial tout entier.

SUR L'ORIGINE DES MALADIES

Les maladies des deux premières catégories ont pour origine la présence dans le liquide de micro-organismes qui se développent sous certaines influences. Ces microbes font leur première évolution dans la cuve de vendange elle-même, car tous les vins nouveaux contiennent en quantité plus ou moins grande des germes de maladies dans un état de vitalité plus ou moins grand, suivant que la fermentation s'est effectuée d'une façon plus ou moins déficiente. Lorsque les conditions de fermentation sont normales, par exemple, lorsqu'on a fait usage de levures sélectionnées, ces germes restent à l'état inerte et n'arrivent que bien rarement à se développer ultérieurement, si le milieu leur devenait très favorable.

Paul GARNAL,

Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multiflavures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse.

Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, se dévoue pour l'oenologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité.

Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne, Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marquês, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à

la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique 2, Rue Halévy, à Paris, ou dans les ports d'Amérique du Sud par les Agents de cette Compagnie.

Relations directes et rapides

entre Paris-Quai d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h. 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

Bibliographie

Agenda de la Viticulture

Paris, 35 Boulevard Saint-Michel. — France : Fr. 1,10 franco. — Etranger : 1,25 franco.

Cette publication qui est destinée spécialement aux viticulteurs et aux négociants en vins, contient tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour la culture de la vigne, la défense contre les maladies cryptogamiques et contre les insectes nuisibles, ainsi que des conseils pratiques pour la vinification, la conservation et l'amélioration des vins et un résumé de législation vinicole.

Cette publication est éditée avec luxe, sur joli papier, avec dorure sur tranches, avec un titre gravé sur sa jolie couverture cartonnée, avec brochure fournie. De nombreuses primes données gratuitement aux acheteurs permettent à ceux-ci de rentrer très largement dans les frais d'achat de cette publication qui nous semble appelée à rendre pratiquement de grands services à tous ses lecteurs.

« POUR LA VIE »

Repopulation. — Hygiène et Morale sociales (1)

Depuis quelques années, des hommes de toute opinion et également dévoués au bien public, ont entrepris une lutte opiniâtre contre l'alcoolisme. Mais, à côté de ce fléau, il en est un autre, plus grave encore, celui de la débauche et de la perversion sexuelle, qui aboutit notamment par les pratiques anticonceptionnelles, à raréfier les naissances et à tarir les sources de la vie.

C'est un fait certain que la France se dépeuple : chaque année, la natalité décroît, et dans cette course à l'abîme et au suicide, nous accélérons si bien notre vitesse, qu'on peut prévoir, à brève échéance, la fin de la race, avec son inévitable cortège de deuils et de misères : la guerre, l'invasion, le démembrement, la ruine des fortunes privées et publiques.

En présence de ce mal si grave, M. Paul Bureau et M. Georges Rossignol notre compatriote cadurcien, l'auteur du livre bien connu : *Un pays de celtibataires et de fils uniques*, Delagrave, 1913, pensent qu'il ne suffit pas de gémir et de lever les bras, ils estiment qu'il faut agir ; aussi, afin de rendre plus efficace encore la propagande qu'ils ont instituée, ils ont fondé un journal populaire d'action et de documentation, « Pour la Vie » s'adresse à tous les honnêtes gens, sans distinction d'opinion politique ou religieuse ; il veut sonner l'alarme et montrer à la fois la nécessité et la possibilité d'une action féconde et énergique.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de s'intéresser à cette propagande patriotique et de la soutenir de leur sympathie. « Pour la Vie » veut en même temps secourir nos torpures et défendre les droits des familles nombreuses, et le premier numéro, qui vient de paraître, montre déjà si bien la gravité du mal, qu'on se demande comment il se fait que nous soyons encore si inertes en face d'un fléau à ce point redoutable. De tout cœur nous souhaitons le meilleur succès à ce nouveau confrère.

(1) Rédaction et Administration : 113, rue du Cherche-Midi, Paris. — Abonnement : France, 1 fr. 50 ; Etranger, 2 fr. 50. — Le Journal paraît le 15 de chaque mois.

AVIS AUX DAMES

Le plus grand journal féminin

LE Petit Écho de la Mode

450.000 EXEMPLAIRES

chaque semaine

va lancer très prochainement

une marque nouvelle de patrons

LES

PATRONS FRANÇAIS

“ÉCHO”

qui, par son bon marché, sa facilité, sa bonne coupe sera une merveille de goût et d'économie

L'Enquête et les Romans

de « La Revue Hebdomadaire »

La Revue Hebdomadaire va commencer en avril prochain son enquête annuelle qui portera cette année sur les *Témoignages de l'Expérience*. L'enquête comportera douze études de M. Paul Bourget, de l'Académie française ; M. le général Lebon, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre ; M. le vice-amiral Fourrier ; M. le bâtonnier Devins ; M. le professeur Richet, de l'Académie des sciences, titulaire du prix Nobel ; M. P. Termier, de l'Académie des sciences ; M. le Professeur Widal, de l'Académie de médecine ; M. l'abbé Sertillange ; M. le pasteur Wagner ; Mme la comtesse de Courson. Après le roman de Paul Acker, *Les Demoiselles Bertram* et le *Sang Nouveau* d'André Lichtenberger, la Revue Hebdomadaire publiera le nouveau roman de M. André Beaunier, *La Révolte*.

Prix de l'abonnement : douze mois, 25 fr. ; six mois, 13 fr. ; trois mois, 7 fr. 50 ; le numéro de 200 pages, 0 fr. 60. Lib. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n° 2123 du 31 Janvier 1914.

La science et l'industrie en 1913. Astronomie. Physique. Chimie. Botanique. Agriculture. Physiologie. Anthropologie. Médecine. Industrie électrique en 1913. Aéronautique. Marines. Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc...), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

LA FEMME CHIC

Revue Mensuelle de Mode, Paraissant le 1^{er} de chaque mois, 47, rue de Sèvres, Paris VI^e.

Sommaire du Numéro de Février

Josiane, la Mode à Paris. Esme, une parisienne en Russie. Pierre de Causse, chronique théâtrale. Marcel Nadaud, les idées de Meg : « Un bal masqué ». Docteur André, la bouche et les dents. Martin-Bonome, explication d'un patron décapé.

En dix pages de gravures en noir, publication des dernières créations de la Mode.

Huit hors-texte, coloriés à l'aquarelle, donnant la fidèle reproduction des modèles les plus récents des grands couturiers tels que Drecoll, Francis, Redfern.

Patron décapé d'une blouse.

Ce numéro est expédié contre mandat de 2 fr. 25, adressé à M. Louchet, éditeur, 47 rue de Sèvres à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1914

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 19 février au dernier train du mercredi 25 février les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 25 février.

Sports d'Hiver au Lioran (Cantal)
(Altitude 1200 mètres)

Ligne d'Aurillac à Murat

La température particulièrement basse qui règne tout l'hiver au Lioran (Cantal) et d'abondantes chutes de neige vont favoriser les Fêtes Sportives qui y sont organisées par le *Ski Club* pour les Dimanches 1^{er}, 8 et 15 Février 1914.

En outre, pendant les jours Gras, le dimanche 22, le lundi 23 et le mardi 24 février 1914 auront lieu de grandes épreuves internationales avec courses de fond, courses militaires et concours de saut.

A l'occasion de ces Fêtes qui s'annoncent brillantes, la Compagnie d'Orléans tiendra ouvert jusqu'au 24 février 1914, l'Hôtel des Touristes qu'elle a édifié au Lioran même et qui comporte le chauffage central.

Rappelons que ces Fêtes et Concours ont lieu tout à proximité de la station et de l'hôtel.

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant

un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurant.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI
Grande Semaine de Sports d'Hiver

A Luchon-Superbagnères

A l'occasion de la Grande Semaine de Sports d'Hiver à Superbagnères, (1^{er} au 8 février) les Compagnies d'Orléans et du Midi ont établi un service

direct rapide 1^{re} et 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay et Luchon et inversement avec l'horaire suivant :

A l'aller (du 30 janvier au 7 février), le train rapide 121 P. O. quittant Paris-Quai d'Orsay à 19 heures comprendra une voiture mixte de 1^{re} et 2^e classes arrivant à Luchon à 9 h. 23. Au retour (du 31 janvier au 8 février), cette voiture quittera Luchon à 20 h. 31 et continuera, au départ de Toulouse, par train 122 P. O. arrivant à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 41.

De ce fait, à l'aller comme au retour, les voyageurs n'auront à subir aucun transbordement.

Le Foyer Familial, Société Épargne, Nuptialité, Natalité, Invalidité, Maisons, Combin, nouv. dem. Insp. Direct. Département et Agents. App^{ts} et fortes commissions. Ecr. av. Réf. 19 rue Bergère, Paris.

GUÉRISSEZ-VOUS PAR LES PLANTES

Tous les remèdes minéraux et chimiques empoisonnent votre sang et blessent vos organes. Pour vous guérir, écrivez à **M. Warré, Curé de Martainville** (Somme) il vous indiquera sans frais le remède toujours bienfaisant, jamais nuisible, que Dieu a mis dans la nature pour guérir chacun des maux dont souffre l'humanité : Cœur, estomac, foie, nerfs, peau, albuminurie, anémie, constipation, eczéma, catarrhe, goutte, hydropisie, neurasthénie, obésité, retour d'âge, rhumatisme, sciatique, fibroses, incontinence d'urine, crampes de lait, gravelle, hémorroïdes, etc.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 2 Février 1914

ESPÈCES	ENTRÉES		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.797			0,83	0,80	0,70
Vaches.....	1.440	777	324	0,80	0,75	0,67
Taureaux.....	350			0,75	0,72	0,66
Veaux.....	1.425	2.437	79	1,08	1,05	0,97
Moutons.....	18.559	6.586	1.667	1,15	1,10	1,00
Porcs.....	4.492	2.199		0,53	0,52	0,50

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux et porcs ; un peu plus facile sur les moutons.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

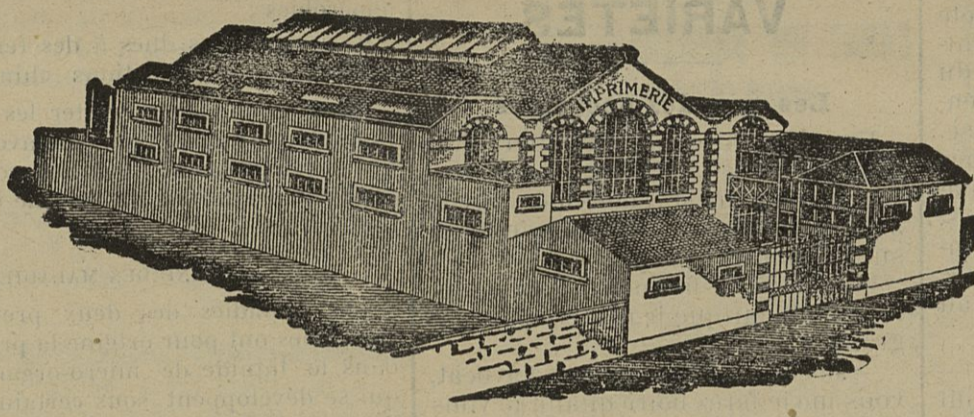
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivée)	3 16	14 12	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ)	6 18	15 41	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE (arrivée)	6 45	15 48	15 58	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE (départ)	7 21	—	16 33	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC (arr.)	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULES (arr.)	7 53	—	17 2	—	4 54	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS (arrivée)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (départ)	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	—
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieureac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Causade	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 55
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieureac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus	—	—	19 31	6 30	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyrilles	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	—	19 24	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénelon	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULES	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOULLAC... (d.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressensac	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... (d.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

CAHORS... (dép.)	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 37
LIBOS	7 29	10 11	14 4	20 23
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... (dép.)	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel	12 41	7 56	15 26	21 25
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 35
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (Arrêt)	—	8 29	15 57	21 46
Castelfranc	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (Arrêt)	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS... (Arr.)	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

CAHORS... (dép.)	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14 »	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31
Calvignac	8 34	14 45	19 37
Cajarc	8 48	15 1	19 50
Montbrun	8 59	15 12	19 57
Toirac	9 9	15 22	20 7
Lamadeleine	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC... (Ar.)	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay)	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)	20 27	—	22 51
CAPDENAC... (dép.)	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine	7 34	10 55	17 43
Toirac	7 44	11 5	17 55
Montbrun	7 52	11 13	18 4
Cajarc	8 4	11 22	18 16